

Image not found or type unknown



Question sur la colocation

Par **angeleyes12_old**, le **21/10/2007** à **02:40**

bonjour, je suis colocataire d'un appartement, j'ai signalé mon départ de celui-ci à ma propriétaire le 22 septembre 2007 par accusé de réception. Elle m'a donné 3 mois de préavis, donc j'ai ma part de loyer à payer jusqu'au 22 décembre 2007, ce que je comprend tout à fait. Ce que je ne comprend pas, c'est que je pense être encore légalement locataire... hors elle a fait à mon colocataire un avenant au bail avant la fin de mon préavis, remettant le bail à son unique nom. Je me demande si je suis encore dans l'obligation de payer jusqu'au 22 décembre? et comment ça va se passer pour l'allocation logement versée à ma propriétaire car si mon colocataire prévient que le bail et le loyer sont à son unique nom à compter du 22 septembre et que son allocation logement se voit revaloriser, ma propriétaire touchera illégalement de l'argent je pense, puisqu'elle reçoit également mon allocation logement... merci de me répondre, j'avoue que je ne sais pas quoi faire....